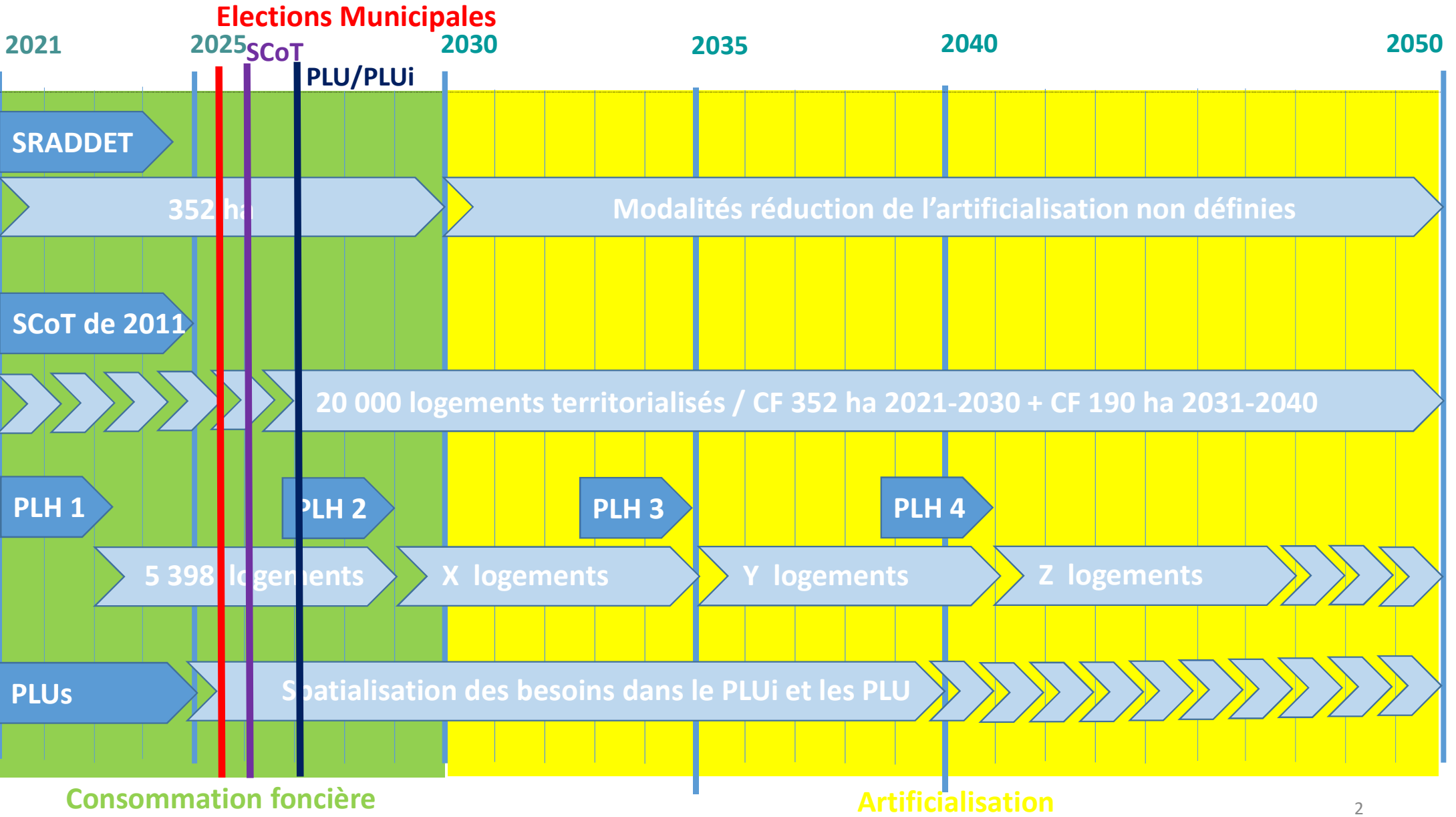
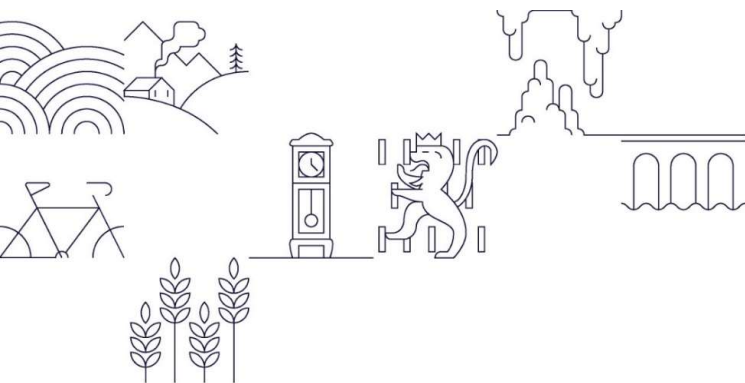




SCoT Stratégie Habitat pour les 20 prochaines années

Mai – juin 2023





Calendrier du SCoT

DIAGNOSTIC

PAS : Projet Politique

DOO : Volet réglementaire

Consultation enquête publique

Entrée en vigueur

DÉCEMBRE 2017
Mise en révision du SCoT

2018-2020
Débats sur priorités
PAUSE : élections
municipales et
COVID

2021-2022
Elaboration du DIAGNOSTIC
et de l'ETAT INITIAL de
l'ENVIRONNEMENT

1^{er} semestre 2023
Elaboration du PROJET
d'AMENAGEMENT
STRATEGIQUE.

Mi 2023 à mi 2024
Elaboration des objectifs et des
orientations (DOO) – Réalisation
de l'évaluation
environnementale.

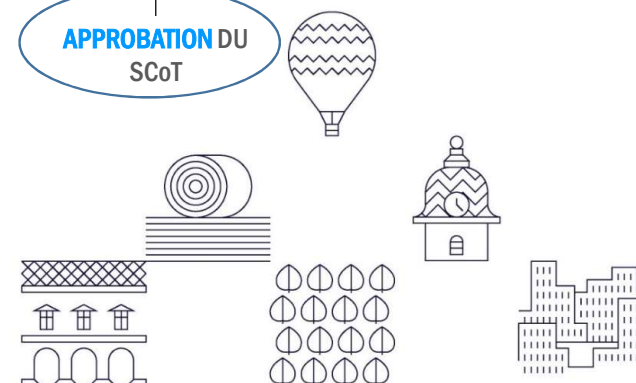
Automne 2024
Les élus votent l'**ARRET** du
nouveau projet de SCoT.
S'enclenchent alors les
phases de consultation des
personnes publiques
associées (PPA) et d'enquête
publique permettant de
recueillir l'avis des citoyens.

Automne 2025
Le SCoT est **APPROUVE** par le
Comité syndical après
consultation et enquête publique.
Il se substitue à l'ancien SCoT et
devient le document de référence
opposable aux PLUi, PLU,
programmes et plans
intercommunaux...

DEBAT DU PAS

ARRET DU SCoT

APPROBATION DU
SCoT



Une organisation pour une planification acceptable : Construction des bassins de proximité

Etape 1 : Effet de diversité

Localisation et pluralité des équipements
Aires d'influence



Identification des pôles majeurs et de leur aire d'influence

Etape 2 : 1^{er} effet de rapprochement

Les continuités du bâti



1^{ère} approche de secteurs potentiels

Etape 3 : Effets de rupture

Ruptures naturelles : Topographie et Trame Verte et Bleue
Ruptures liées aux infrastructures de transports



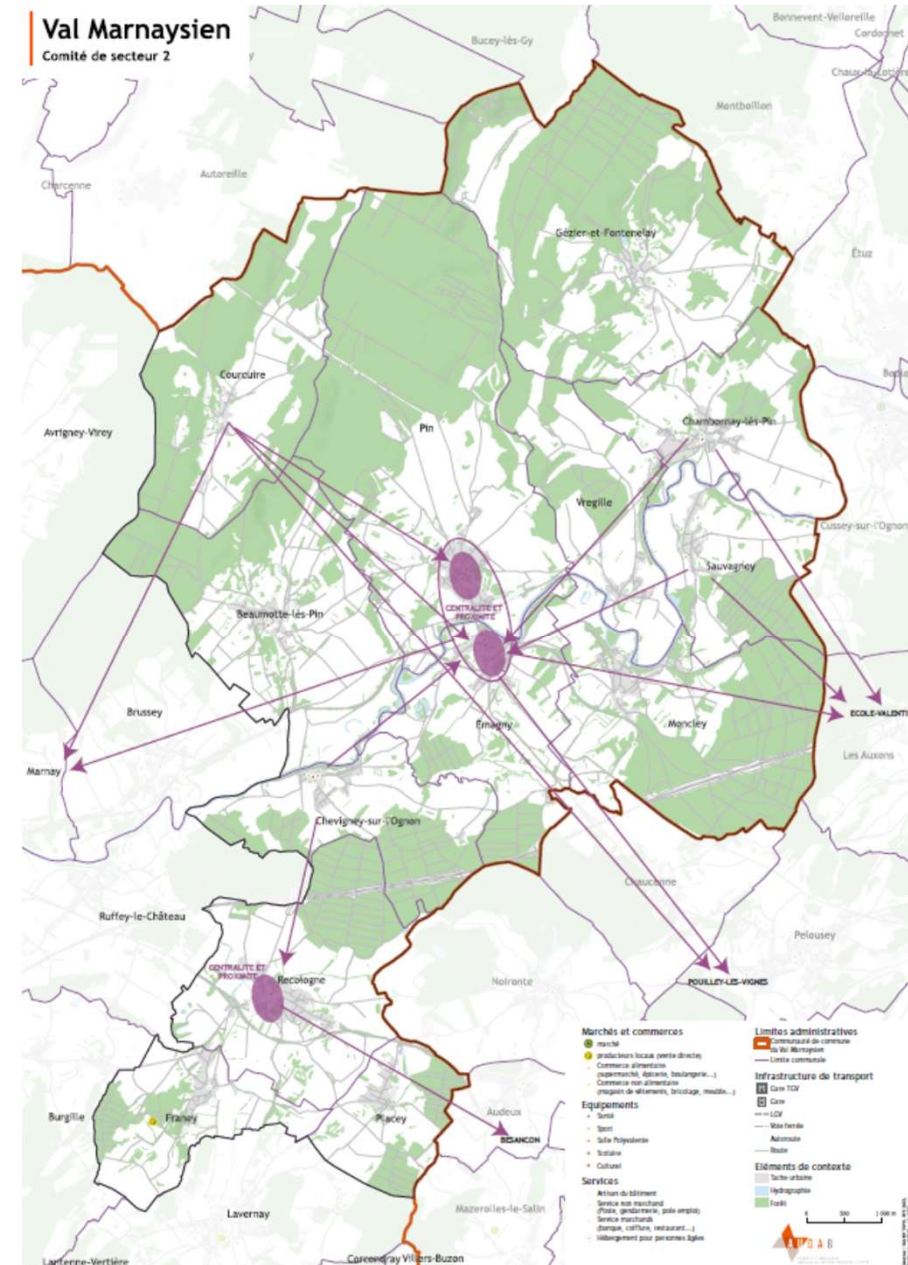
Identification de pôles secondaires

Etape 4 : Effets de rapprochement

Temps d'accessibilité par la route

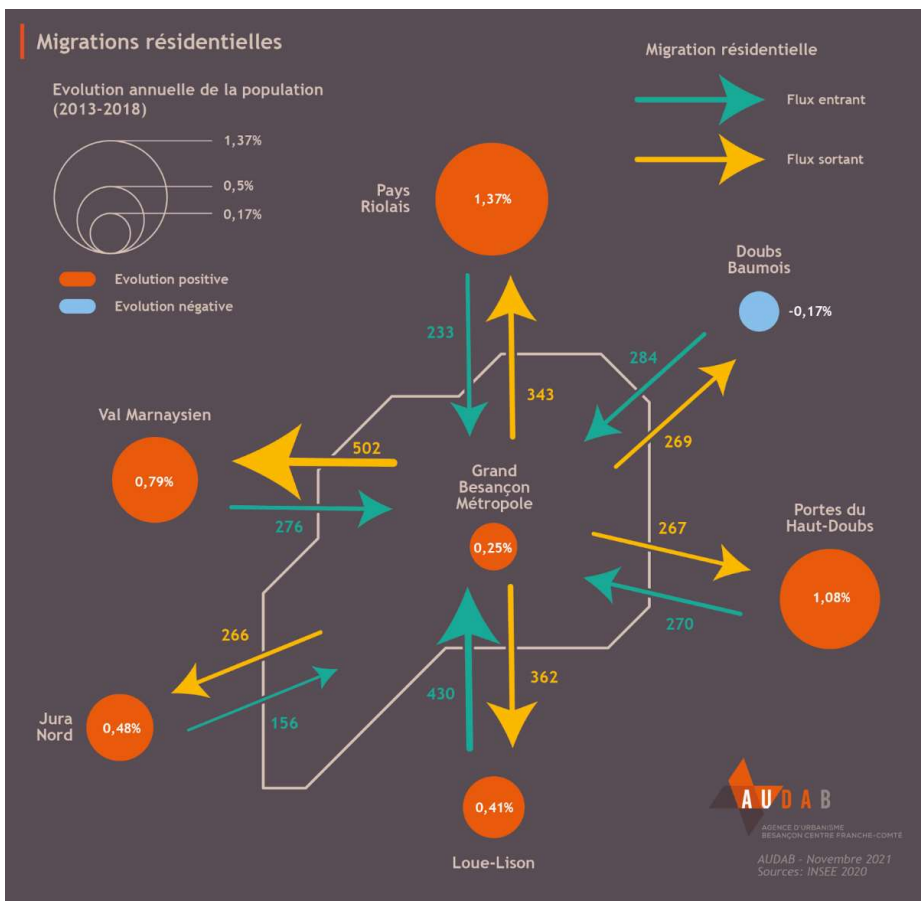


Préfiguration de secteurs de proximités autour des pôles identifiés





L'AMBITION



SCoT

Ambition retenue : offrir une **alternative à l'éloignement résidentiel** qui soit diversifiée et accessible

Ce qui conduit à une augmentation démographique supérieure au tendanciel mais inférieure au SCoT précédent compte-tenu de la prospective nationale :

+ 900 habitants /an pendant 20 ans, (rythme moyen de +0,4% par an), soit + 18 000 habitants

Politique Habitat :

- Maintien de la population actuelle : +11 280 logements
- Offre liée à l'augmentation démo : + 9 000 logements



CCVM ?

GBM ?

Population SCoT 2023 :

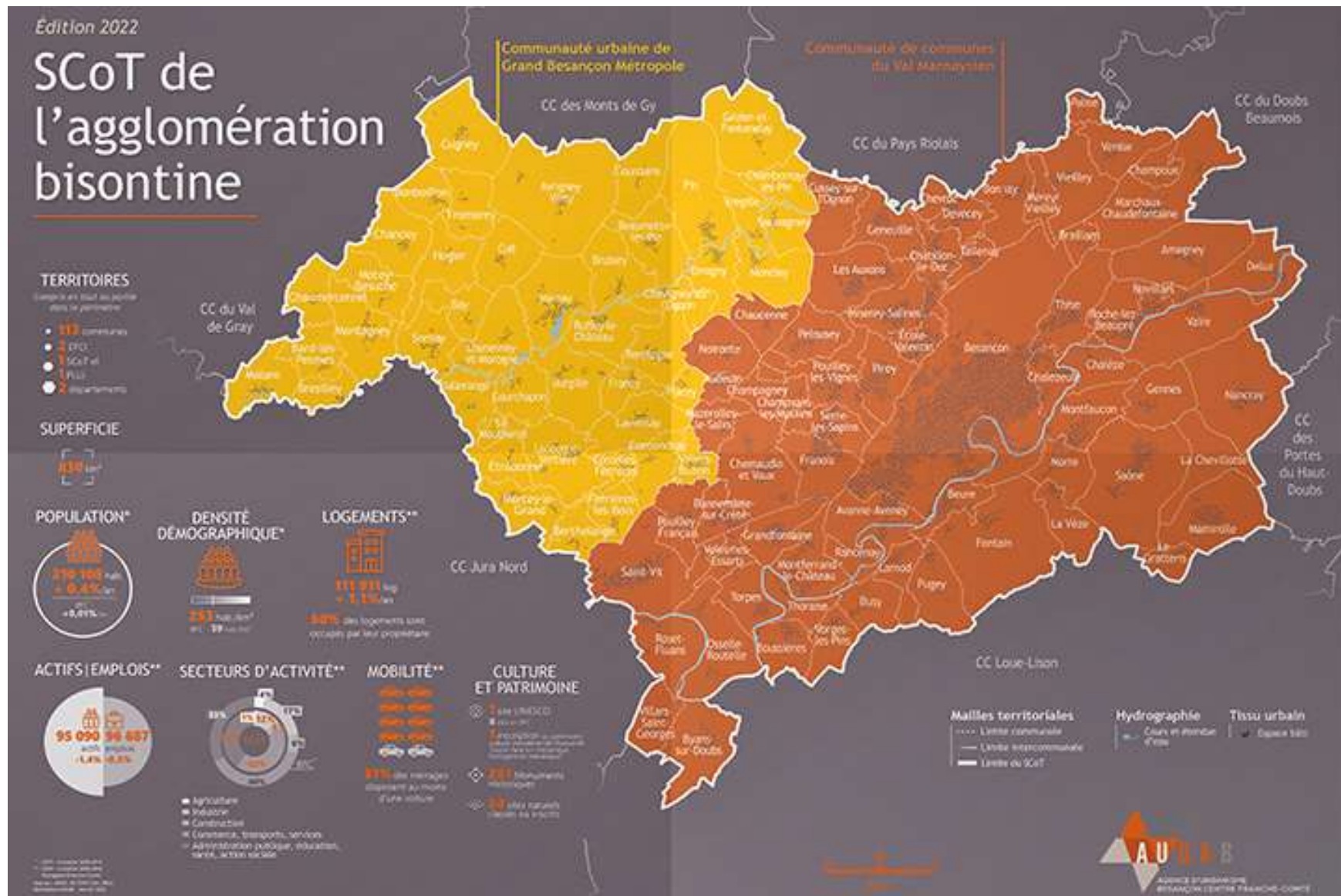
210 705 hab

CCVM : 14 427 hab (7%)

GBM : 196 278 hab (93%)

Stable depuis 2018

Maintien de l'équilibre entre les deux EPCI



Calcul du BESOIN EN LOGEMENTS pour accueillir 900 Habitants supplémentaires / an

Bassin de proximité	BESOINS EN LOGEMENTS	
	Besoins en logements point mort	
	Maintien population	
Marnay	50	820 logements
Lantenne	360	
CCVM Nord	20	
Emagny-Recologne	350	
Montagney	40	
Besançon	7 110	10 460 logements
Devecey	730	
Saint-Vit	660	
Saône	690	
Montferrand	370	
Pouilley	470	
Roche	180	
Marchaux	50	
Byans	10	
Fontain	190	
	11 280	

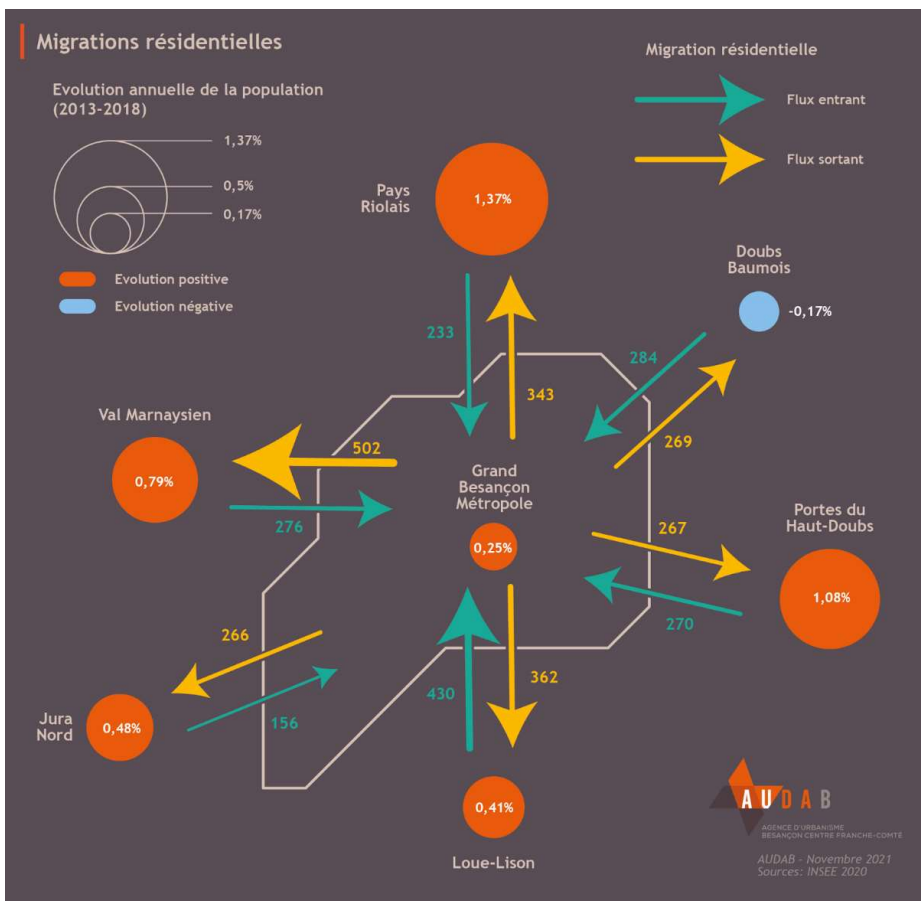
Calcul du BESOIN EN LOGEMENTS pour accueillir 900 Habitants supplémentaires / an

Bassins de proximité		BESOINS EN LOGEMENTS				
		Maintien population	Croissance		TOTAL	
URBAIN	Besançon	7 110	50%	4 500	11 610	57%
STRUCTURANT	Saint-Vit	660	28%	2 500	3 900	19%
	Saône	690				
	Marnay	50				
INTERMEDIAIRE	Devecey	730	17%	1 550	3 610	18%
	Montferrand	370				
	Pouilley	470				
	Roche	180				
	Lantenne	360				
RURAL	Marchaux	50	5%	450	1 160	6%
	Byans	10				
	Fontain	190				
	CCVM Nord	20				
	Emagny-Recologne	350				
	Montagney	40				
		11 280		9 000	20 280	100%

Calcul du BESOIN EN LOGEMENTS pour accueillir 900 Habitants supplémentaires / an

Bassins de proximité		BESOINS EN LOGEMENTS				
		Maintien population		Croissance	TOTAL	
URBAIN	Besançon	7 110	50%	4 500	11 610	57%
STRUCTURANT	Saint-Vit	660	28%	1 190	1 850	19%
	Saône	690		950	1 640	
	Marnay	50		360	410	
INTERMEDIAIRE	Devecey	730	17%	530	1 260	18%
	Montferrand	370		350	720	
	Pouilley-les-Vignes	470		260	730	
	Roche	180		280	460	
	Lantenne	360		80	440	
RURAL	Marchaux	50	5%	62	112	6%
	Byans	10		33	43	
	Fontain	190		136	326	
	CCVM Nord	20		65	85	
	Emagny-Recologne	350		154	504	
	Montagney	40		50	90	
		11 280		9 000	20 280	100%

L'AMBITION



SCoT

Ambition retenue : offrir une **alternative à l'éloignement résidentiel** qui soit diversifiée et accessible

Ce qui conduit à une augmentation démographique supérieure au tendanciel mais inférieure au SCoT précédent compte-tenu de la prospective nationale :

+ 900 habitants /an pendant 20 ans, (rythme moyen de +0,4% par an), soit + 18 000 habitants

Politique Habitat :

- Maintien de la population actuelle : +11 280 logements
- Offre liée à l'augmentation démo : + 9 000 logements



CCVM

+ 110 habitants /an pendant 20 ans, soit + 2 200 habitants

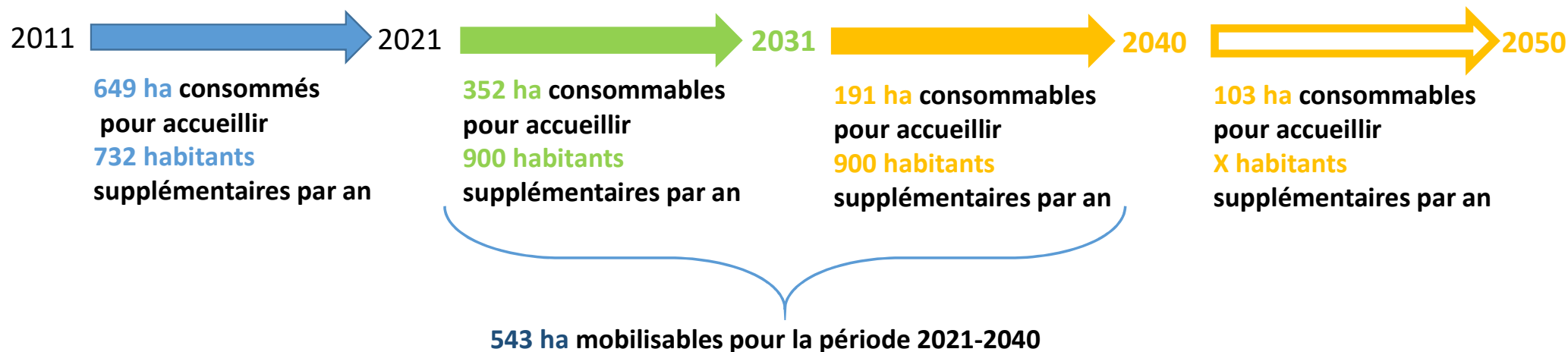
Politique Habitat :

- Maintien de la population actuelle : +820 logements
- Offre liée à l'augmentation démo : +709 logements

Soit en moyenne + 76 logements /an sur les 20 ans
(soit 8,4% alors que la CCVM représente 7% de la population)

LA NOUVELLE REGLE

Inscrire le projet de développement dans une trajectoire ZAN à horizon 2050



La situation sur le territoire du SCoT en 2021

Le Constat de départ

- 238 ha de foncier > 700 m² situé en « dents creuses »
- 480 ha de foncier en AU en extensif
 - 200 ha ne présentent aucun enjeu
 - 280 ha présentent des enjeux

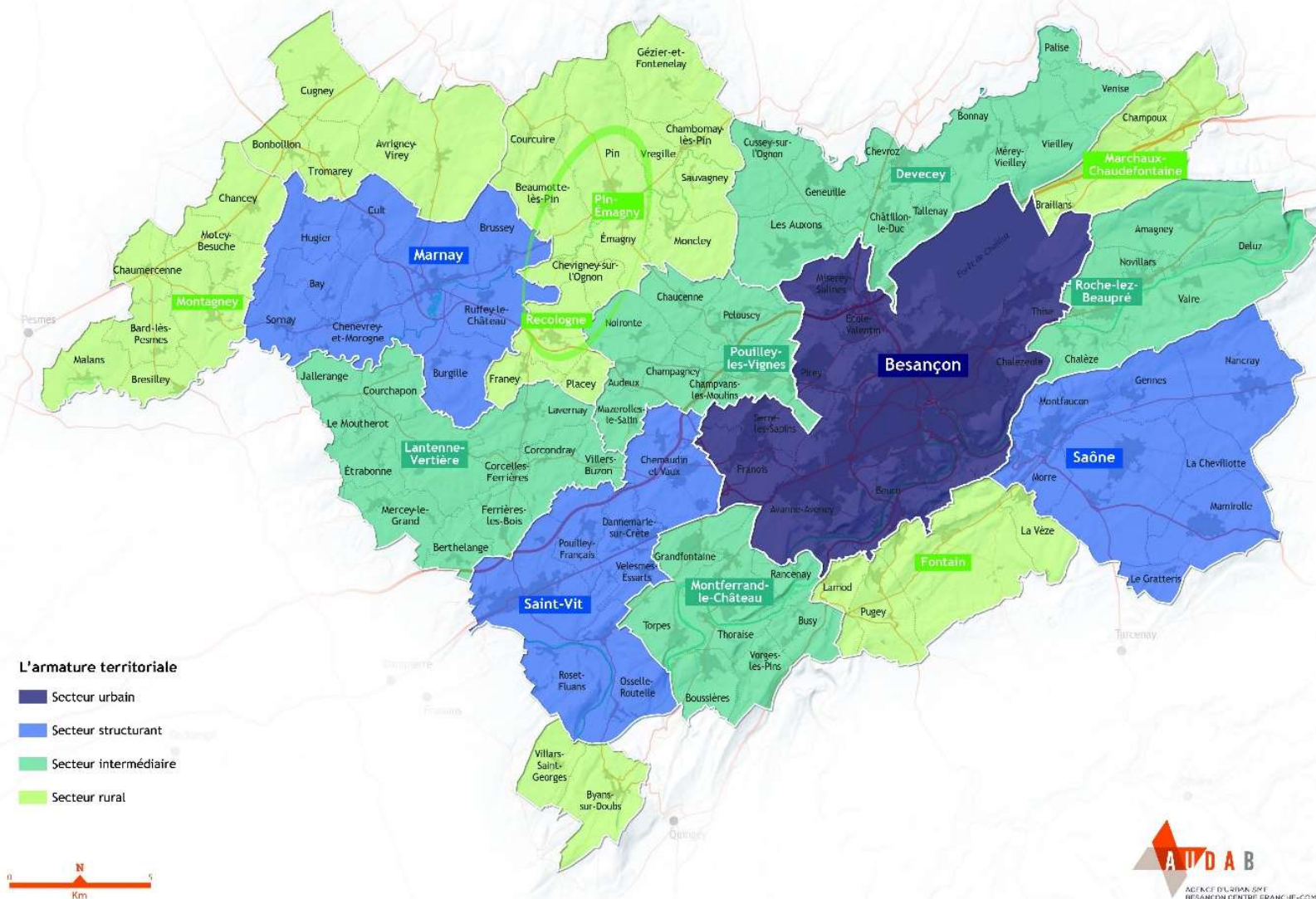
Les leviers : DOO (mi 2023-mi 2024)

- Modalités pour mobiliser les DC
- Armature territoriale / localisation des besoins
- Densités et formes urbaines
- Mise en œuvre de l'ERC
-

➡ Enveloppe foncière / bassin de proximité

Le SCoT de l'Agglomération bisontine

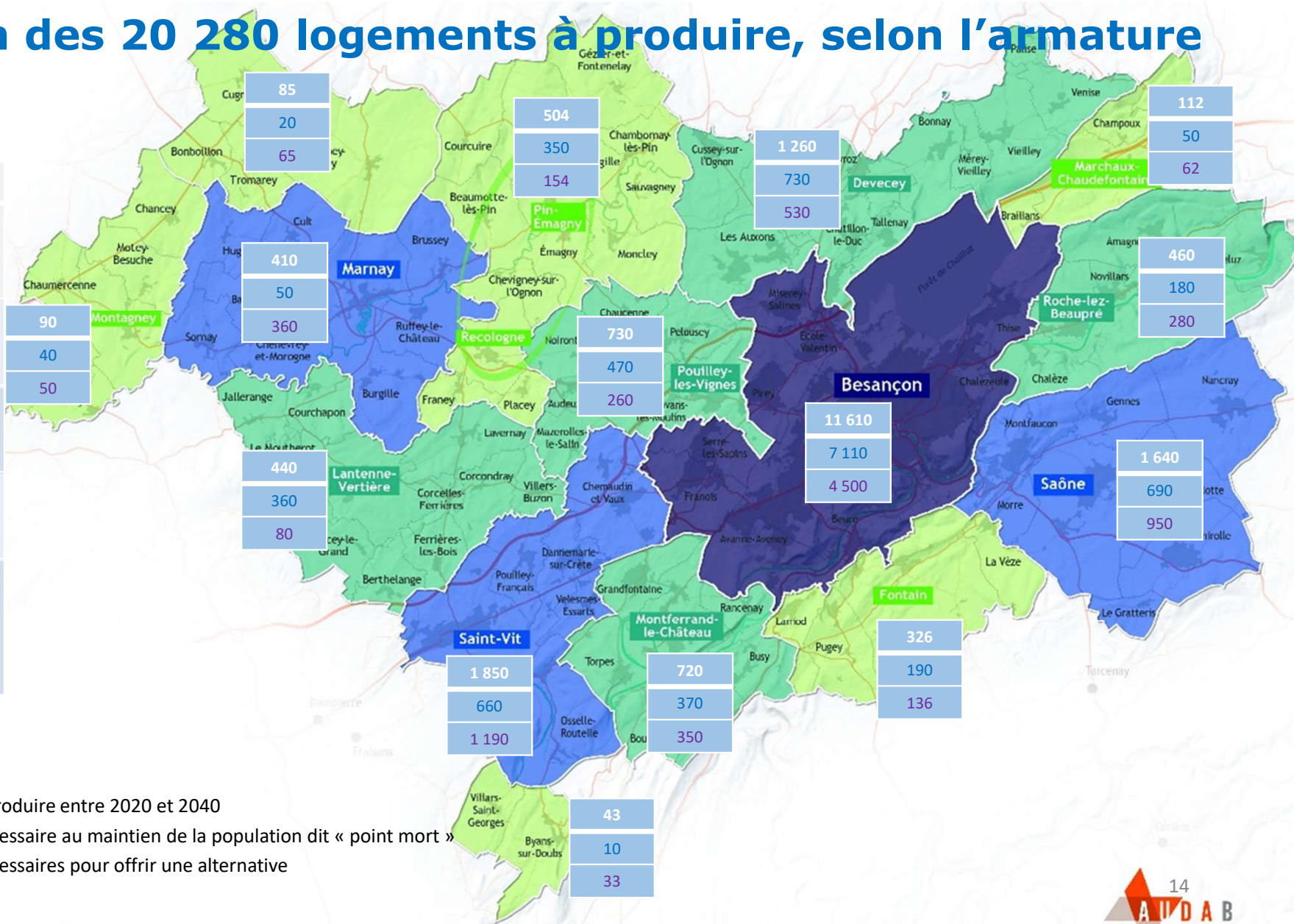
L'armature territoriale



La répartition des 20 280 logements à produire, selon l'armature

Pour la période 2020-2040

Rôle des bassins	Répartition des 9 000 logements liés à l'offre supplémentaire
B urbain <i>Recentrer la croissance</i>	50 %
B structurants <i>Relais du bassin urbain</i>	28 %
B interm. <i>À structurer autour d'une centralité</i>	17 %
B ruraux <i>Croissance modérée préservant les atouts</i>	5%



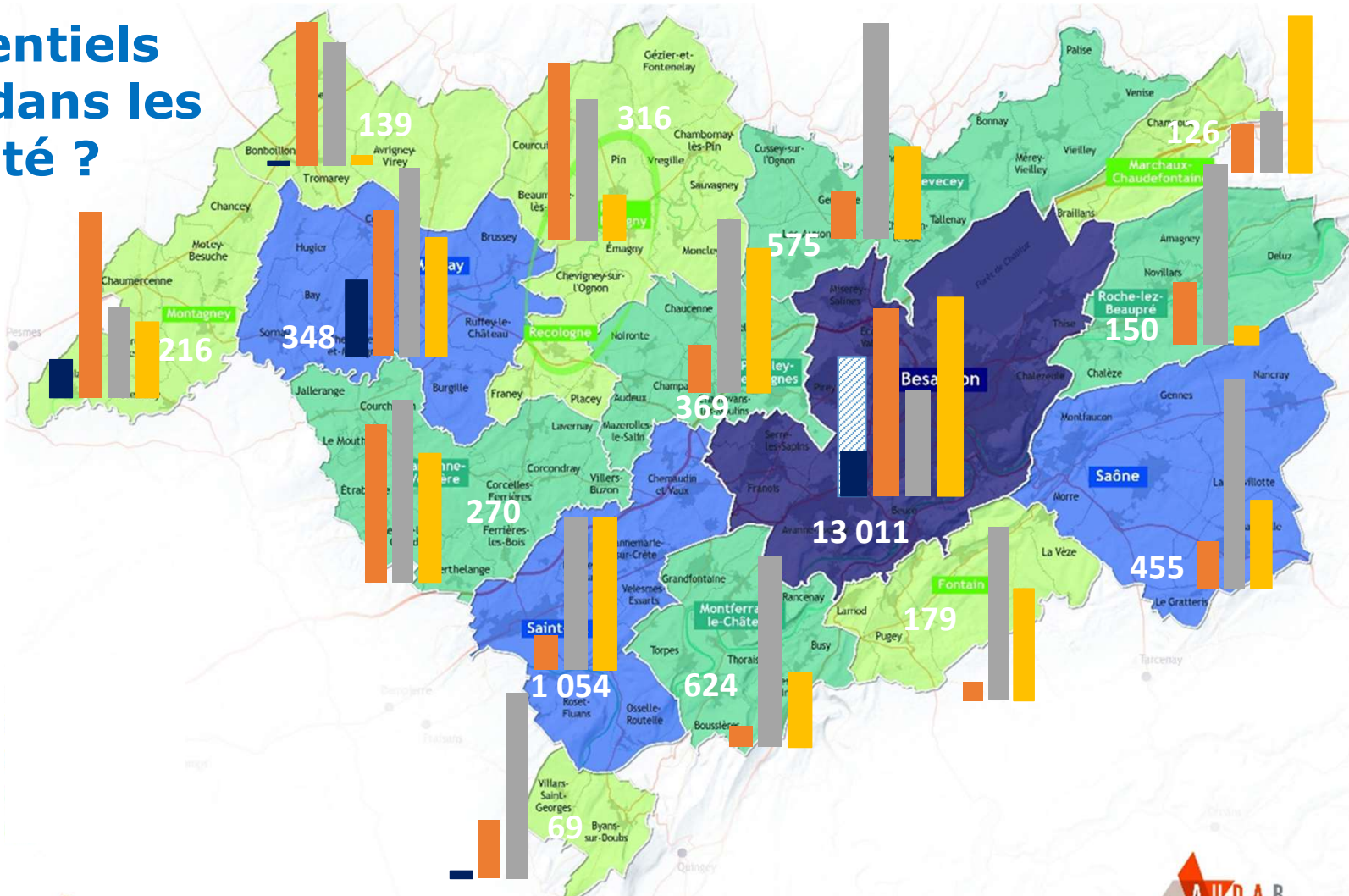
90 Nombre de logements à produire entre 2020 et 2040

40 Nombre de logements nécessaire au maintien de la population dit « point mort »

50 Nombre de logements nécessaires pour offrir une alternative à l'éloignement résidentiel

Quels sont les potentiels présents en 2020 dans les bassins de proximité ?

Logements vacants	Plafonnés à 1 000 sur la Ville de Besançon
Potentiel de RU	Recensement fait en 2019 avec les Maires
Dents creuses	Tènements fonciers > 700 m²
ZAU sans enjeu	Parcelle n'étant pas, pour toute ou partie concernée par la TVB et parcelles ne présentant pas un enjeu agricole fort



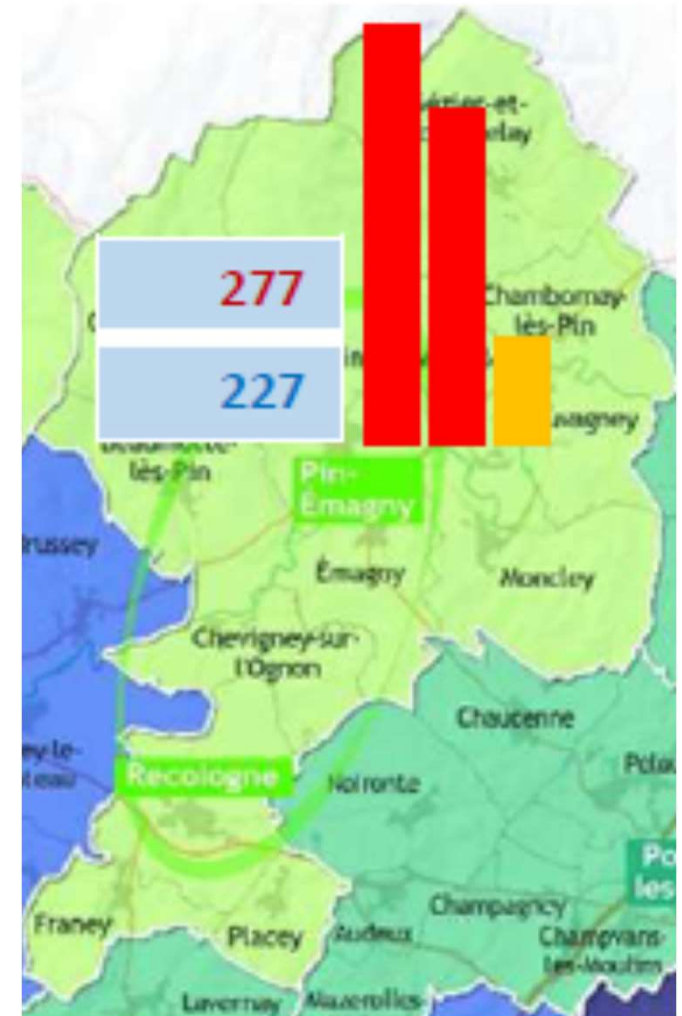
Bassin	Bassin urbain	Saint-Vit	Saône	Devecey	Fontferrar	Pouilley	Roche	Marchaux	Byans	Fontain	Marnay	Lantenne	CCVM Nord	Pin-Emagny	Montaigny	GBM	CCVM	
Logements vacants	1 075	0	0	0	0	0	0	0	2	0	50	0	2	0	21	1 077	73	1 150
Potentiel RU	4 552	108	62	76	46	48	36	23	16	11	96	91	71	154	103	4 978	515	5 493
Dents creuses	2 569	473	277	350	415	175	104	29	51	102	124	105	61	123	50	4 545	463	5 008
ZAU sans enjeu	4 815	473	116	149	163	146	10	74	0	66	78	74	5	39	42	6 012	1 238	6 250
TOTAL	13 011	1 054	455	575	624	369	150	126	69	179	348	270	139	316	216	16 612	1 289	17 901

QUELS POTENTIELS répondent aux BESOINS à 20 ans (2020-2040) pour quelles consommations foncières ?

En 2020 :

Bassin de RECOLOGNE :

- AUX DENSITES ACTUELLES, le potentiel foncier des ZAU en extensif figurant dans les DUL est suffisant (217 logements possibles pour un besoin de 227)
 - Mais seulement 20% de ces ZAU en extensif ne présentent aucun enjeu agricole ou environnemental. Elles permettent de ne couvrir que 17% du besoin restant.
- Repenser la localisation du foncier mobilisable pour l'urbanisation à destination du LOGEMENT
 - Repenser les formes urbaines d'avenir pour un développement s'inscrivant dans l'objectif ZAN à l'échelle du SCoT
 - Définir la répartition de l'objectif de logements au sein du bassin



Dans un premier temps, terminer la ventilation des objectifs de logements

Bassin	Communes	Objectif par bassin	Objectif par commune
PIN-EMAGNY / RECOLOGNE	Pin	504	
	Emagny		
	Recologne		
	Vregille		
	Chambornay-les-Pin		
	Sauvagney		
	Monclay		
	Gézier-et-Fontenelay		
	Beaumont-les-Pin		
	Courcuire		
	Franey		
	Placey		
	Chevigny-sur-l'Ognon		
MARNAY	Marnay	410	
	Cult		
	Hugier		
	Bay		
	Sornay		
	Chenevrey-et-Morogne		
	Ruffey-le-Château		
	Burgille		
	Brussey		

Bassin	Communes	Objectif par bassin	Objectif par commune
LANTENNE-VERTIERE	Lantenne-Vertière	440	
	Le Moutherot		
	Etrabonne		
	Mercey-le-Grand		
	Berthelange		
	Ferrières-les-Bois		
	Corcelles-Ferrières		
	Corcondray		
	Lavernay		
	Villers-Buzon		
	Courchapon		
	Jallerange		
MONTAGNEY	Montagney	90	
	Chancey		
	Motey-Besuche		
	Chaumerenne		
	Bard-lès-Pesmes		
	Malans		
	Brésille		
CCVM NORD	Cugney	85	
	Bonboillon		
	Tromarey		
	Avrigny-Virey		
TOTAL CCVM		1529	0